

Annulation de la circulaire restrictive de mai 2006, retraite des mères de trois enfants

Retraite des mères de trois enfants : un succès qui en appelle d'autres.

Les ministres de la Fonction publique et du Budget viennent d'annuler les consignes restrictives qu'ils avaient données dans une circulaire de mai 2006 concernant les conditions de liquidation des pensions des parents (essentiellement des mères) de trois enfants demandant un départ anticipé après quinze années de services.

Cette circulaire stipulait que les agents concernés ne verraient pas leurs pensions liquidées dans les conditions acquises avant 2005 pour un taux plein (150 trimestres jusqu'en 2003 inclus et 152 trimestres pour 2004) mais au mieux sur les conditions de 2005 (154 trimestres), et ce, en violation des dispositions de la loi et du code des pensions.

Cette interprétation, dénoncée par la CGT comme une énième mesure d'acharnement à l'égard des mères de famille, était de surcroît d'une légalité très contestable. Elle conduisait clairement à une diminution du niveau des pensions.

Elle est retirée. Dont acte.

Cependant, de nombreuses administrations ayant incité les personnels concernés à faire valoir leurs droits avant le 31 décembre 2006 (dossier déposé avant le 30 septembre 2006) pour échapper à cette régression, la CGT demande que des directives soient immédiatement diffusées pour permettre à ceux qui auraient fait ce choix de reconsidérer leur décision.

Au-delà, la CGT réclame de nouveau que s'ouvrent dans les meilleurs délais de véritables négociations afin de corriger les dégradations profondes apportées aux conditions de départ en retraite faites aux parents et notamment aux mères de famille.

Montreuil, le 22 septembre 2006 à 11 H 00

HELIOS : il n'y a pas que la CGT qui dénonce les dérives de la réalisation de cette application...confiée au privé !

Helios: La presse continue à en parler...

Il y avait déjà eu LE MONDE et LE CANARD ENCHAINE dénonçant le surcoût exorbitant, le retard abyssal et les ratés au démarrage. Mais voici que même la presse spécialisée (informatique en l'occurrence) parle à son tour d'HELIOS.

C'est LE MONDE INFORMATIQUE dans son article du 15 septembre 2006 sur l'E-Administration qui revient sur les cafouillages et les conséquences pour les personnels de cette nouvelle application informatique.

On notera toutefois au passage que les objectifs, avec déclinaison sur la notation et incidence sur la carrière et les mutations, ce n'est bon que pour la troupe. Le commandement lui, va très bien, merci !

On ne peut que condamner cet état de fait quand on sait le montant de l'argent public qui est donné aux sociétés de service privées sur ce projet !

En bref

E-ADMINISTRATION

Helios en retard et fustigé

Il n'y a pas que Copernic et Chorus qui connaissent des problèmes (voir LMI n° 1125) : le programme Helios, autre pilier de la réforme de l'Etat, est fustigé par les syndicats. Ce logiciel de comptabilité des collectivités locales de la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) serait à l'origine d'une dégradation importante des conditions de travail des agents comptables (surcharges de travail, conduite du changement insuffisante, etc.). Par ailleurs, selon nos sources, le directeur du programme aurait été nommé à la tête de l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'Etat), en charge du projet Chorus. ■ B. L.

LE MINEFI AU SERVICE DE SA MAJESTE

Depuis peu les pouvoirs publics font preuve d'un « zèle » remarquable pour faciliter les démarches administratives ou autres (secteur bancaire..) des citoyens britanniques installés sur notre territoire.

Ainsi, le Conseil régional du Limousin a élaboré une plaquette à leur intention, l'éducation nationale a créé des classes « spécifiques » pour la scolarité des petits anglais ; notre ministère propose des « sessions de formation » pour les agents afin de perfectionner le « jargon fiscal » en anglais.

Tout ceci est très louable, surtout si l'on se réfère à l'un des grands principes de notre nation : La France une terre d'accueil.

Mais, car il y a un mais, on est en droit de se demander pourquoi cette démarche n'a pas été effectuée depuis longtemps en direction des populations d'Afrique du nord ou du sud de l'Europe (Espagne, Portugal ou Italie) ? S'agit-il de la complexité de la langue ?

En fait, ces ressortissants africains, espagnols, portugais, italiens....sont venus s'installer sur notre territoire soit pour échapper à une misère sociale soit pour fuir un régime « totalitaire » ou bien les deux à la fois. En tant « qu'agents économiques » ils n'ont pas été considérés comme « intéressants ».

Au contraire, la « diaspora » anglaise de notre territoire consomme beaucoup, achète et revend dans le domaine immobilier, effectue des transactions financières, se déplace en avion....en résumé elle mérite donc une attention bien plus particulière que les autres populations étrangères aux yeux de nos « dirigeants », surtout dans le cadre d'une économie de marché.

Alors, en faisant preuve d'optimisme dans un cadre « culturel », on peut espérer bénéficier bientôt de cours de Mandarin.....lorsque la Chine s'éveillera....

Primes : reconnaître les efforts collectifs.

Tel est le titre d'un article dans le dossier de "Trésor Public actualités. Journal ou tout le monde est beau , tout le monde est gentil et surtout ou tout va bien à la DGCP.

Dans cet article il est question de la prime d'intéressement. Prime de 140 € en 2005 et de 120 € en 2006. Cette prime est déjà en diminution de 20 €, avons nous été moins performants? Combien l'année prochaine 100 € ou rien?. Dans ce dossier, il est aussi question de la prime de réforme (comme les bovins). On peut lire "Les réformes sont mises en œuvre grâce à l'investissement des agents qui fournissent des efforts significatifs notamment de formation et d'adaptation à la réorganisation de leur travail". Une prime est octroyée aux "agents qui sont pionniers. Dans la mise en place de l'application HELIOS ils recevront, en septembre 2006, une prime de réforme de 350 €. Tant mieux pour eux. Dommage pour les autres!!

Depuis des années des agents fournissent des efforts dans leurs différents secteurs, ils sont obligés de s'adapter à de nouvelles réformes et n'ont jamais vu la récompense d'une prime. Ils sont parfois au sommet de leur carrière sans espoir de nouveaux indices qui viendraient récompenser leurs efforts. Ces agents ont bien souvent été pionniers dans leurs différents secteurs, mais rien pour eux...encore dommage!!

Pendant qu'on nous distribue généreusement un saupoudrage d'aumônes, nos chers "édiles" continuent de s'octroyer jusqu'à 180 points de NBI par mois.

Au total, les bénéficiaires de cette NBI mensuelle sont au nombre de 509 (cela va du directeur départemental de la DGCCRF au secrétaire général du MINEFI en passant par des cadres de la DGCP). Près de 50 000 points (49 675 pour être précis) leur seront donc alloués chaque mois (596 100 par an), la valeur brute du point d'indice étant de 4,49 euros au 1er juillet, cela représente une somme totale annuelle de 2 676 489 euros par an . C'est certainement la reconnaissance de leurs...efforts collectifs. Mais il y a encore mieux (voir l'article sur le site internet de notre section(rubrique fonction publique): NBI, prime au mérite, prime à la performance : A quand les stocks options !)

Allez continuons les efforts collectifs pendant que certains empochent les ...dividendes!!! Combien de temps allons subir passivement ces injustices??